



# Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de  
Pontoise

Canton de  
Vauréal

Commune du  
Parc naturel régional  
du Vexin français

## Compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 2 octobre 2015 à 20h30

Présents : Guy PARIS, Dominique PAPILLON, Aline BOUDIN, Sandrine BILLARD, Alain BEZARD, Daniel DEVAUCHELLE, Odile SELLA-AGNESE, Régis RICORDEAU, Virginie PILARDEAU, Paul LINZA, Aurélie DEREMETZ, Annick CRECY et Franck OLIVIER.

Absents excusés : Isabelle CRUBLE qui a donné pouvoir à Alain BEZARD, Eric MOTTIER, qui a donné pouvoir à Annick CRECY.

Soit, sur quinze membres en exercice, treize présents.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à vingt heures trente minutes.

Paul LINZA est élu secrétaire de séance.

### Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du vendredi 19 juin 2015

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du vendredi 19 juin 2015 est approuvé par 14 voix et 1 voix contre.

### Don de mobilier de bureau

Guy PARIS, maire, ouvre la séance en faisant remarquer aux élus que de nouvelles chaises recouvertes de tissu rouge équipent la salle des mariages. Il précise qu'il s'agit d'un don de la société TOTAL par l'intermédiaire d'une habitante de Saillancourt. La dotation comprend des chaises et fauteuils de bureau, des armoires et meubles bas métalliques, des lampes de bureau, et des bureaux avec caissons qui ont été installés pour le personnel administratif de la mairie, le maire, et l'école élémentaire. Des armoires ont également été installées à l'école maternelle.

La quantité de mobilier étant importante, une partie a été donnée à la Communauté de Communes Vexin Centre pour ses bureaux à Vigny et une autre partie à l'association V.I.E. (Vexin Insertion Emploi) pour la Pôle éco-construction qui sera inauguré le 9 octobre 2015.

Le maire, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, remercie très sincèrement la bienfaitrice et la société TOTAL.

### Résultat de l'appel d'offres pour l'étude de l'élaboration du PLU de Sagy

Guy PARIS, maire, informe qu'un appel d'offres groupé a été organisé avec les communes de Neuilly-en-Vexin, Santeuil, Chars, Us et Sagy pour l'étude de l'élaboration des PLU (Plan Local d'Urbanisme) des 5 communes.

Trois bureaux d'études, Diverscités, Atopia et Le Dez-Legendre, ont remis une offre avant le 1er juin 2015. La commission d'appel des offres a retenue le bureau Le Dez – Legendre à Verrières-le-Buisson (Essonne) avec une offre globale de 107 515,50 € HT pour la tranche ferme des 5 communes, dont 23 184,00 € HT pour Sagy.

L'offre pour Sagy se décompose ainsi :

23 184,00 € pour la tranche ferme

2 160,00 € pour la tranche conditionnelle 1 – Evaluation environnementale

2 000,00 € pour la tranche conditionnelle 2 – Inventaire détaillé du patrimoine bâti

2 400,00 € pour la tranche conditionnelle 3 – Guide recommandation architecturales, paysagères et de

29 744,00 € H.T. gestion écologique

5 948,80 € TVA 20 %

35 692,80 € TTC

Cette somme sera réglée sur les exercices budgétaires 2015, 2016 et 2017.

Il convient d'ajouter éventuellement à cette somme un montant de 2 550,00 € HT soit 3 060,00 € TTC, pour une option concertation renforcée avec la société Fabrique Participative.

Le maire propose aux élus de commander les trois tranches conditionnelles, mais de ne pas valider l'option « Concertation renforcée » qui est déjà intégrée dans la tranche ferme. Une décision sera prise ultérieurement pour la commande des tranches conditionnelles.

Le maire ajoute que les services de l'Etat vont accorder une subvention forfaitaire à la commune de Sagy dont le montant sera connu (environ 10 000 €) et versé avant la fin de l'année 2015.

L'étude se décompose en 6 phases essentielles en tranche fermes sur une durée de 20 mois :

Diagnostic transversal

Elaboration du projet d'aménagement et de développement durable

Incidences du PLU sur l'environnement, mesures compensatoires et finalisation des documents

Règlement et zonage

Finalisation des documents

Dossier PLU d'approbation

De nombreuses réunions vont être organisées, essentiellement en journée, avec la participation de 3 élus du Conseil municipal : Guy PARIS, maire, Régis RICORDEAU et Annick CRECY, conseillers municipaux. Un compte-rendu de chaque réunion sera rédigé par le cabinet LDL et sera transmis en diffusion interne à chacun des élus de Sagy afin qu'ils soient complètement informés de l'avancée des travaux.

Des réunions auront également lieu en début de soirée avec l'ensemble des élus municipaux ainsi que des réunions d'informations où la population sera invitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix du bureau d'études Le Dez – Legendre pour l'étude de l'élaboration du PLU de Sagy et ne donne pas suite à l'option « Concertation renforcée ».

### **Décision modificative n° 3 - Budget 2015 : bureau d'étude PLU**

Guy PARIS, maire, indique que les frais du bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU de Sagy seront réglés sur les exercices budgétaires 2015, 2016 et 2017.

Pour 2015, il convient d'inscrire sur le budget l'avance forfaitaire de 5% du montant de la tranche ferme, soit 1 159,20 € HT et 1 391,04 € TTC facturée par LDL le 25 septembre 2015.

Il propose la décision modificative n° 3 suivante :

Section d'investissement

Article 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme + 1 391,04 €

Article 022 – Virement de la section de fonctionnement + 1 391,04 €

Section de fonctionnement

Article 022 – Dépenses imprévues - 1 391,04 €

Article 023 – Virement à la section d'investissement + 1 391,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote cette décision modificative n° 3.

### **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Vexin Centre**

Aline BOUDIN, adjointe au maire et membre titulaire de la CCVC, indique que le conseil communautaire en sa séance du 25 juin 2015 a approuvé à l'unanimité des membres présents la modification du point 17.2.1 des statuts de la Communauté de Communes du Vexin Centre.



Il s'agit du retrait des deux premiers alinéas et elle en donne lecture :

Texte actuel :

17.2.1 Equipements sportifs

- Etudes, réalisation et fonctionnement d'une piscine à vocation intercommunale qui pourra être gérée par un syndicat mixte.

La communauté de communes peut adhérer à ce syndicat mixte sans l'accord préalable de ses communes membres (article L5214-27 du CGCT).

- Etude, réalisation et fonctionnement d'équipement sportif d'intérêt communautaire.

Texte modifié :

17.2.1 Equipements sportifs

- Etude, réalisation et fonctionnement d'équipement sportif d'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la modification de cet article des statuts de la CCVC.

#### **Demande d'adhésion de la commune de Berville dans la Communauté de Communes du Vexin Centre**

Aline BOUDIN adjointe au maire et membre titulaire de la CCVC, indique que le conseil communautaire, en sa séance du 25 juin 2015, a approuvé à l'unanimité des membres présents l'intégration de la commune de Berville qui compte 339 habitants et qui fait actuellement partie de la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron. Afin de permettre à Monsieur le Préfet du Val d'Oise d'éditer l'arrêté du nouveau périmètre de la Communauté de Communes du Vexin Centre avant le 31 décembre 2015, il convient aux 34 conseils municipaux de délibérer sur cette décision. En cas de décision favorable, Berville sera la 35e commune de la Communauté de Communes Vexin Centre et bénéficiera d'un siège au sein du Conseil communautaire. En fonction de la loi du 9 mars 2015, le rattachement de cette nouvelle commune va provoquer un changement puisque les communes d'Avernes et de Nucourt n'auront plus qu'un délégué titulaire au lieu de deux et les communes de Chars et de Marines un de plus, soit 4 pour Chars et 7 pour Marines. Le nombre total des délégués de la Communauté de Communes Vexin Centre va passer de 51 à 52 pour une population de 24 077 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour l'adhésion de Berville au sein de la Communauté de Communes Vexin Centre.

#### **Fusion du SIARVA avec le SIAM**

Dominique PAPILLON, adjoint au maire, informe le Conseil municipal du projet de fusion du SIARVA avec le SIAM.

Le SIARVA (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Rationnel de la Vallée de l'Aubette) comprend 4 communes, deux des Yvelines, Tessancourt-sur-Aubette et Gaillon-sur-Montcient (antenne de desserte du collège de la Montcient et habitations avoisinantes), et deux dans le Val-d'Oise, Sagy et Condécourt.

Le SIAM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Meulan – Hardricourt – Les Mureaux) comprend neuf communes des Yvelines : Meulan, Hardricourt, Les Mureaux, Flins-sur-Seine, Bouafle, Chapet, Vaux-sur-Seine, Evécquemont et Mezy-sur-Seine.

Une rencontre a eu lieu à la mairie de Sagy sur ce sujet ayant lieu vendredi 2 octobre à 17h en présence des maires de Condécourt et Sagy et des présidents des deux syndicats.

Le SIAM fera partie de la nouvelle Communauté Urbaine Seine Aval qui regroupera 73 communes et plus de 400 000 habitants à compter du 1er janvier 2016. Les deux communes du Val-d'Oise vont adhérer au syndicat ce qui leur permettra de participer aux réunions et d'être informés sur la gestion du syndicat et les travaux projetés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le principe de l'adhésion de SIARVA au sein du SIAM. Le Conseil municipal de Sagy délibérera en temps opportun avant la fin de l'année 2015.

#### **Demande de réalisation du carrefour RD28/RD81 et de la voie douce Sagy-Sallancourt**

Guy PARIS, maire, informe les membres qu'un nouvel accident grave s'est produit au carrefour RD28/RD81 mercredi 9 septembre vers 20h45. Le conducteur d'une fourgonnette qui circulait sur la RD28 en direction de Meulan n'a pas respecté le feu tricolore et est venu heurter une Renault Twingo qui venait de Sagy et se dirigeait vers Menucourt

alors que le feu venait de passer au vert. Fort heureusement la conductrice de la Twingo, habitant Menucourt, n'a été que légèrement blessée.

Le maire rappelle que la Déclaration d'Utilité Publique a été délivrée pour la réalisation d'un carrefour giratoire et d'une voie de circulation douce reliant le chemin du Tacot au hameau de Saillancourt en passant sous la RD28.

En raison du nombre croissant et quotidien d'incivilités routières, et de la crainte d'un nouveau drame, il propose aux élus de prendre une nouvelle délibération pour réaffirmer auprès du président du Conseil départemental du Val-d'Oise la volonté de voir programmer les travaux de réalisation du giratoire et de la voie douce dans les meilleurs délais. Le maire ajoute qu'il a rencontré le vice-président du département en charge des infrastructures et qu'il le rencontrera en compagnie de Dominique PAPILLON, adjoint chargé de la voirie, pour attirer son attention sur l'urgence à réaliser les travaux du giratoire puis de la voie douce.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, réaffirme auprès du président du Conseil départemental du Val-d'Oise sa volonté de voir programmer dans les meilleurs délais les travaux de réalisation du giratoire et de la voie douce.

### **Rentrée scolaire**

Aline BOUDIN, adjointe au maire, informe que durant l'été, des travaux de rénovation en électricité ont été effectués par une entreprise à l'école maternelle. Le tableau de la classe maternelle a été déplacé. Elle ajoute que les rideaux de la classe d'Hélène LETURCQ à l'école primaire, ont été posés et sont bien occultants.

Suivant les recommandations et les demandes des enseignants, et en collaboration avec tous les acteurs oeuvrant pour le bien-être et la sécurité de tous, les locaux ont permis d'accueillir en cette rentrée 2015/2016 104 élèves répartis en cinq classes :

PS (8) - MS (13) : 21 enfants avec l'enseignante Isabelle LOUIS assistée de Manuella HARNOIS

GS (14) - CP (5) : 19 enfants avec l'enseignante Francine HENRI assistée d'Inès VAZ

CP (7) - CE1 (13) : 20 enfants avec l'enseignante Hélène BOUFFETTE

CE2 (16) - CM1 (6) : 22 enfants avec l'enseignante Marie-Hélène DELETTRE

CM1 (7) - CM2 (15) : 22 enfants avec l'enseignante Hélène LETURCQ

Durant les temps périscolaires en animation les enfants sont encadrés par Delphine GUILLOTEAU, animatrice et un animateur de l'association ADAPTE, aidée par Madame Marisa GONCALVES et Rosinda OLIVEIRA DURAES assistée pour le temps de restauration par Sylvie ROUBAUD.

Nous leur souhaitons une très bonne année scolaire.

### **Coût des commerces de proximité de Sagy**

Guy PARIS, maire, comme il s'y était engagé lors de la dernière réunion, communique des frais inhérents aux commerces de proximité de Sagy.

Pour la boucherie, la taxe foncière réglée par la commune (qui est un contribuable comme une grande majorité des propriétaires fonciers) est de 1 557 € mais 440 € sont reversés par le biais des impôts locaux. L'assurance du commerce et du logement est de 250 €. Entre 2013 et 2015, 11 739,03 € ont été dépensés pour la boucherie en raison d'un dégât des eaux et d'une réparation de la chambre froide. La compagnie d'assurance a pris en charge le dégât des eaux.

Pour la boulangerie, la taxe foncière est de 1 417 € mais 399 € sont reversés par le biais des impôts locaux. L'assurance du commerce est de 250 €. Une dépense de 176,40 € concerne l'année 2015 pour le remplacement d'un chauffe-eau (posé par le boulanger lui-même).

Pour le café, le loyer versé par la commune au propriétaire est actuellement de 800,00 € mensuel. Cette somme est compensée par l'exploitant qui verse à la commune 300 € pour le logement et 500 € pour le commerce.

En 2013, la commune a emprunté 60 000 € sur 10 ans. En cas de revente éventuelle du fonds de commerce, une somme de 50 000 € a été décidée par le Conseil municipal en 2013, correspondant au fonds de commerce (y compris licence IV) et la part des travaux à la charge de la commune de Sagy.

Il est indiqué qu'à la fin du remboursement de l'emprunt pour la boucherie en 2018, la valeur patrimoniale de la propriété communale est estimée entre 350 000 et 400 000 €.

Le maire ajoute que sans les commerces créés à l'initiative de la mairie, la boucherie en 2003, la boulangerie en 2007 et la reprise du café en 2013, Sagy serait moins attractif. Les treize assistantes maternelles, la garderie qui ouvre à 7h30 et ferme à 19h et les commerces de proximité qui créent un service pour la population, font de Sagy une commune attrayante qui incite les jeunes couples avec enfants à venir s'y installer.

### **Rencontre Sagy 71 – Sagy 95**

Guy PARIS, maire, donne lecture d'un courrier daté du 25 septembre 2015, émanant du Comité des Fêtes et de Bienfaisance de Sagy (Saône-et-Loire) signé par Viviane BERTHAUD, présidente du Comité des Fêtes et Denis PARISOT, maire de Sagy (Saône-et-Loire).

Monsieur le Maire, Monsieur le Président du Comité d'Animation,

Lors du 30e anniversaire du premier rendez-vous de nos deux villages, nous avons évoqué de rapprocher nos visites. Nous voici à l'aube de cette date et dans le cadre de nos échanges amicaux, Monsieur le Maire et son Conseil municipal, le Comité des Fêtes aurions l'honneur et le plaisir de vous accueillir, accompagnés des membres de votre Conseil municipal, le Comité d'Animation et les personnes désirant se joindre à vous les vendredi 24, samedi 25 et dimanche 26 juin 2016.

Dans l'attente de votre réponse et de nos correspondances, veuillez croire, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, à notre profonde et conviviale sympathie.

Guy PARIS confie l'organisation de cette rencontre à Sandrine BILLARD, adjointe chargée de la Vie Communale et Virginie PILARDEAU, Conseillère municipale chargée des Fêtes et Cérémonies.

L'ordre du jour étant épuisé, Guy PARIS clôt la séance à 22h00.

Fait à Sagy, le 09.10.2015

Le Maire,

  
Guy PARIS

